

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 25 janvier à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Christine DEL PIE à Bernard LIAIS, Marie-Lise LHOMET à Jean-Louis HOTTLET, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Bernard TENAILLON.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 12 janvier	Le 12 janvier	En exercice	41
		Présents	33
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard TENAILLON est désigné.

2018-01-05 Service Assainissement-Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du Budget primitif 2018

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »



Les travaux de mise en séparatif de diverses rues sur Courtelevant, et de la rue d'Alsace sur Joncherey débuteront début d'année. Afin d'éviter des intérêts moratoires importants, il conviendrait que le Conseil Communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses correspondantes avant le vote du budget primitif 2018.

Liste des dépenses d'investissement envisagées avant le vote du budget primitif 2018

Chapitre	Article	Objet	Montant euros HT
21 – Immobilisations corporelles	21532 – Réseaux d'assainissement	Marché de mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Courtelevant – phase 1 (Nord de la commune)	400 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	21532 – Réseaux d'assainissement	Marché de mise en séparatif de l'assainissement sur la rue d'Alsace à Joncherey	450 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- de valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant vote du budget primitif,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 30 JAN. 2018</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p> 
---	--